

377,030	363,981	1,382,074	512,701	295,995
371,370	354,638	390,732	853,541	1,139,140
740,143	133,255	1,698,044	1,255,890	1,613,515
425,853	413,692	326,411	809,513	200,505

Le n. 540,865 gagne 100,000 fr.
Le n. 458,594 gagne 25,000 fr.
Les n. 673,341, 121,636, 545,796, 769,562, 458,307 et 200,160 gagnent chacun 5,000 fr.

Les quarante-cinq numéros suivants sont appelés au remboursement à 1,000 francs :

897,437	271,056	610,480	647,312	719,593
820,042	235,419	758,918	655,061	681,836
340,090	441,079	428,954	498,900	301,183
939,072	224,400	925,554	528,561	805,365
271,872	95,062	177,564	78,199	510,050
531,248	771,061	705,730	189,674	606,604
95,257	726,644	202,370	508,527	643,894
903,090	692,382	723,197	232,222	597,638
491,035	747,509	210,670	429,029	411,158

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris, 5 janvier. — Un bon régime de Christianisme...
La température était ce matin de - 16° à Harpanda et de - 10° à Malte.
En France, le temps est éclairci, avec quelques averse par instants. La température va s'abaisser. Hier, à Paris, la journée et la nuit ont été très pluvieuses. On a recueilli ce matin 7 mm d'eau.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Hier soir, dans la plupart des familles roubaixiennes, on n'a pu oublier de faire honneur à la vieille coutume de tirer joyeusement les Rois. Les cris — pas sérieux, ce jour-là — de : Vive le Roi ! Vive la Reine ! se sont gaieusement allés à l'écho de la voix et ces royautés éphémères ont été largement arrosées et fêtées avec le même entrain que chaque année.

La protection des enfants du premier âge. — Un arrêté municipal rappelait dernièrement aux parents de nourrices et aux nourrices les obligations prescrites par les articles 7, 8 et 9 de la loi sur la protection des enfants du premier âge. Cet arrêté a produit son effet, car, depuis trois semaines, plus de deux cent cinquante déclarations de ce genre ont été reçues à la mairie.

Les magasins généraux. — L'Echo de Tourcoing a publié récemment la note suivante à propos de l'entente qui se serait faite entre la Compagnie des chemins de fer du Nord et les Magasins généraux de Roubaix :

« La compagnie du chemin de fer du Nord n'a pas deux poids et deux mesures : ses règlements sont sacrés.
« La compagnie du chemin de fer du Nord n'a pas des restes à s'imposer de sacrifices pour favoriser les importations de laines de Buenos-Ayres et de Montevideo puisque le fret pour les laines venant de ces pays est le même pour Dunkerque que pour Roubaix et Tourcoing et que ce sont les Compagnies maritimes qui prennent à leur charge les frais de transbordement et de réexpédition de Dunkerque, Roubaix et Tourcoing.
« Nous pouvons donc affirmer qu'il n'y a eu entre la Compagnie des chemins de fer du Nord et la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris aucune espèce d'accord assurant à cette dernière un tarif de faveur.
« Quant à dire que le conditionnement de Roubaix doit sa prospérité à son contact avec l'entrepôt, il nous étonne que l'on puisse avancer cela sans rire.
« Dans une autre note publiée par le même journal à la date du 15 décembre et qui faisait pressentir celle que nous venons de relever nous avons vu que les acheteurs se plaignaient de ce que la Compagnie des Entrepôts de Paris par suite de difficultés administratives n'eût pas pu ouvrir dans l'entrepôt de Tourcoing une salle de vente semblable à celle des Magasins Généraux de Tourcoing et de ce qu'elle soit forcée de vendre dans le local incommode de la hourse.
« Il n'y a pas lieu de se plaindre de cet état de chose puisque l'état, dans l'intérêt général du commerce, n'admet en principe qu'une salle de vente publique par ville et que, dans la hourse, nous le savons particulièrement, dans le but de faciliter toutes choses et d'éviter tout désagrément aux acheteurs a mis avec la plus grande obligeance la salle de vente à la disposition de la Compagnie de l'Entrepôt sans aucun frais pour elle.
« D'ailleurs en dehors des Bourses de Commerce, l'état ne concède la salle de vente publique qu'aux magasins généraux. Agréés par lui et marchant sous son contrôle et les établissements qui possèdent Roubaix et Tourcoing, la compagnie des entrepôts et magasins généraux de Paris sont simplement des entrepôts où l'on vend les marchandises dans une partie des bureaux des Magasins généraux, situés en dehors de l'entrepôt, le service ne souffrira aucune interruption; les livres ont été conservés d'ailleurs et le double de la comptabilité, tenue à Paris, sera, ce soir même mercredi, à Roubaix.
« La Compagnie saisit cette occasion pour remercier Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur du Conditionnement, les autorités et les pompiers de Roubaix, de l'empressement avec lequel ils ont apporté des secours qui, heureusement, n'ont pas été nécessaires. »

Cartes-prime du Journal de Roubaix. — Voir à la quatrième page.

Environ 150 propriétaires de chevaux ont délégué de faire leur déclaration à la Mairie avant le jour janvier courant.

Nous avons recueilli quelques nouveaux détails sur le commencement d'incendie qui s'est déclaré, mardi matin, dans les bureaux des magasins généraux.

FEUILLETON DU 7 JANVIER. — N° 61

LA FAUTE

DU

DOCTEUR MADELOR

TROISIÈME PARTIE

Pendant l'année terrible

(SUITE)

XIV

— A cette heure! Que s'est-il donc passé? Vous avez manqué à l'appel?...
— Il s'agit bien de l'appel... Ecoutez... viens dans cette encoignure que je puisse te parler à mon aise...
— Non, attendez que je ferme la boutique. Je vous rejoindrai aussitôt.
— Soit. Alors hâte-toi.
— Elle se hâta si bien, que cinq minutes ne s'étaient pas écoulées qu'elle était de retour. Elle entra :
— Parlez, Joseph.
— Ça ne sera pas long. Ce soir, avec un de mes amis, un brave soldat comme moi, nous avons été attaqués dans la rue Louis par deux Allemands ivres.
— Et vous vous êtes battus.
— Nous nous sommes si pieu battus, que l'un des deux Allemands est resté sur le carreau. Je ne sais s'il est mort ou blessé.
— Ah! mon Dieu, quel grand malheur!...
— Il faut que tu nous tires de la, ma petite Catherine, si tu ne veux pas que l'on nous fusille.
— Comment faire?
— Tu vas d'abord nous donner l'hospitalité chez toi, sous les combles. Avec beaucoup de précautions, on peut atteindre ta chambre sans éveiller les locataires.
— Et une fois là?
— Nous attendrons... ou plutôt, dit le caporal en bantonnant un bouton de sa capote, nous mangerons, car pour moi je crève de faim... C'est bizarre, le danger me donne de l'appétit... quand il est passé.
— Va chercher l'autre Français. Mon Dieu!

La cause du ministre est connue; c'est bien le tuyau du poêle du premier bureau qui a échoué le plafond en bois. Le feu s'est communiqué au store de la fenêtre dont les débris s'éparpillant dans l'appartement, ont enflammé les papiers et quelques pièces destinées aux archives. Le duplicata des lettres brûlées est allé à Paris. Dans le deuxième, quelques objets ont été calcinés : l'appareil téléphonique est fortement endommagé.

Le concierge, M. Lambrecht, fait partie du corps des Sapeurs-Pompiers; ayant dû sauter par la fenêtre pour éviter l'asphyxie dont le menaçait l'explosion fumée, il s'est, dans sa chute légèrement contusionné.

Les entrées ont été fort nombreuses, lundi et mardi, à l'hôpital; indépendamment des malades de tout genre, on a admis quatre personnes, victimes d'accidents plus ou moins graves.

C'est d'abord un trieur de laines, Martial Delour qui, en tombant dans l'escalier de son patron, M. Benoist, négociant, rue de l'Étoile, s'est fracturé la jambe gauche, il a été envoyé à l'Hôtel-Dieu, par M. le docteur Bayart.

— Un tisserand, Emile Delahousse, âgé de 27 ans, a glissé mardi matin en sortant de son domicile, situé rue de Barbioux, cour Grignon, et s'est cassé une jambe. M. le docteur Constant Godfrey lui a donné les premiers soins.

— Un jeune homme de 16 ans, Pierre Vandevot, demeurant rue Watt, jouait hier avec plusieurs de ses camarades, sur le boulevard de la Chapelle, il tomba et, dans sa chute, se cassa un bras. M. Deux, pharmacien, après l'avoir pansé, l'a fait admettre à l'hôpital.

— Il y a deux jours, un habitant de la rue de Toulouse, Henri Leveugle, entré à l'Hôtel-Dieu avec de nombreuses blessures reçues dans des conditions particulièrement graves. Dimanche soir, il se trouvait dans un estaminet voisin de son habitation. Avant de sortir, il changea de l'argent au comptoir. Quatre vauriens qui rôdaient dans la rue l'aperçurent et formèrent le projet de le dévaliser. D'un coup de poing ils le projetèrent par la porte, et se précipitèrent sur lui. Ils se jetèrent sur lui, le rouèrent de coups, lui enlevèrent son porte-monnaie et prirent la fuite. M. le docteur Bayart appelé auprès de la victime de cette agression, a constaté des contusions multiples. La police, de son côté, a ouvert une enquête.

On a rarement constaté autant de vols que depuis une dizaine de jours. La police s'occupe d'en rechercher les auteurs et elle est parvenue à en découvrir plusieurs. Mardi, elle a arrêté un essard, Henri Vanoverbeke, inculpé de vol de soies et de carrelés au préjudice de plusieurs personnes et en particulier d'une femme de la rue des Longues-Haies.

— Il y a quelques jours un marchand de charbons de la rue Archimède, M. Joux V... s'aperçut de la disparition de sa montre en argent. Le coupable, ou plutôt la coupable, est une jeune fille de 21 ans, Adèle B...

La police a encore arrêté un voleur : c'est un jeune homme de 19 ans, Charles Trialet, demeurant rue des Longues-Haies et inculpé de tentative de vol dit à la tire dans la rue de Lannoy. Ce précoce vaurien a déjà été condamné une première fois à six mois de prison, et une seconde à un an pour escroquerie.

Pour une vilaine farce, l'histoire que nous allons raconter en est une, à moins qu'on ne veuille la qualifier purement et simplement de délit. Dans la soirée de dimanche, vers dix heures, on frappait à la porte de M. B..., charbon au Pont-Rouge (rue de Lannoy). Mme B... s'empressa d'ouvrir; grande fut sa frayeur en se trouvant en présence de deux hommes, la figure barbue et de noir, les vêtements en lambeaux et qui demandèrent l'aumône d'une voix sinistre. Saisi d'effroi, la pauvre femme appela son mari et le domestique qui étaient à la maison. Mais les drôles s'enfuirent à toutes jambes dans la direction de la ferme de Maurait, pas assez vite cependant pour qu'on ne les rattrapât. Appréhendés au collet, ils se firent reconnaître. C'étaient deux mauvais plaisants du quartier, deux jeunes gens qui avaient voulu, dirent-ils, jouer un tour de leur façon. Comme on les connaissait, on les laissa aller, non sans les avoir admonestés vertement.

Willems. — Le gendarmier vient de mettre en état d'arrestation trois individus prévenus d'avoir volé des jambons au préjudice de MM. Agache frères, cultivateurs à Saily. On les accuse, en outre, d'avoir dévalisé, l'une de ces dernières nuits, la ferme de M. A. Tiers, à Willems.

Cartes-prime du Journal de Roubaix. — Voir à la quatrième page.

La Compagnie des Entrepôts et Magasins généraux de Paris, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, malgré le commencement d'incendie arrivé l'avant-dernière nuit dans une partie des bureaux des Magasins généraux, situés en dehors de l'entrepôt, le service ne souffrira aucune interruption; les livres ont été conservés d'ailleurs et le double de la comptabilité, tenue à Paris, sera, ce soir même mercredi, à Roubaix.
« La Compagnie saisit cette occasion pour remercier Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur du Conditionnement, les autorités et les pompiers de Roubaix, de l'empressement avec lequel ils ont apporté des secours qui, heureusement, n'ont pas été nécessaires. »

TOURCOING

Un grave attentat aux mœurs s'est commis lundi, dans l'après-midi, dans un établissement industriel de la ville. Une jeune fille de 12 ans l/2 Marie Heult, bâclée, a été l'objet des violences d'un rattaché nommé Remy Vandecastel, 22 ans, domicilié à Roubaix.

Sur la plainte déposée par le père de la victime, la police rocheuse Vandecastel pour l'arrêter, mais le trieste personnage s'était empressé de mettre la frontière entre lui et la justice qui, néanmoins, saura bien l'atteindre.

Un fait assez curieux s'est produit mardi matin au bureau de police. Un vieillard, encore très alerte, venait solliciter un certificat pour faire admettre son fils à l'Hôtel-Dieu et ce fils a... 65 ans.

Dessale, tel est le nom du bon vieux, compté près de 86 printemps; c'est un ancien péigneur à la main. Un autre de ses fils est receveur d'octroi au Blanc-Sec.

LILLE

Distinction honorifique. — Désiré Bollaert, carrossier, chez MM. Cluquenois frères, vient de recevoir la croix de deuxième classe de l'ordre de Léopold. Cette récompense, longtemps attendue, est le prix de services rendus en 1882 en décaçant un complot formé contre le gouvernement belge par des révolutionnaires hollandais.

Deux jeunes déshérités, résolus à en finir avec la vie, ont tenté de s'asphyxier, en allumant un réchaud à coke dans leur chambre, rue Léon-Gambetta, après en avoir caufé toutes les ouvertures. L'acide carbonique qui s'échappait de la porte mal jointe attira l'attention des voisins, qui pénétrèrent dans la chambre; des soins intelligents rappelés à la vie les deux... amis, qui ont juré de ne plus renouveler leur tentative.

Un récidiviste entêté. — J.-B. Cheval, a été arrêté sous l'inculpation de vols à Lille et à Roubaix et d'infraction à un arrêté d'expulsion. Ce mauvais sujet, déjà quatorze fois condamné, a été interrogé par le juge d'instruction. Il a refusé de répondre à ce magistrat et des vols qui lui sont imputés; il a déclaré qu'il ne quitterait pas la France et que, si l'expulsait, il reviendrait immédiatement.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Session extraordinaire du 30 décembre 1885
Présidence de M. HANSENROUCK, maire.

(Suite)

Aqueduc de la rue de la Folie

M. MONSIEUR, rapporteur de la commission de la voirie, expose que, sur le vu de l'avis du Conseil, cette commission a fait une nouvelle étude du projet de construction de l'aqueduc des rues de la Folie et de l'Épide. D'après les indications de M. le directeur de la voirie on pourrait donner à cet aqueduc une dimension de 1 m. 30 cent. de largeur et 1 m. 50 de hauteur sur une longueur de 80 mètres à partir de la rue Neuve-de-Roubaix et, sur un parcours de 15 mètres jusqu'au riez de l'Espérance, 1 m. 50 de hauteur sur 1 m. 50 de largeur.

El n'y a eu aucune difficulté de donner cette dernière dimension sur tout le parcours à cause du défaut de largeur de la rue de la Folie.

La commission propose donc la construction de l'aqueduc dans les conditions ci-dessus et demande au conseil d'honorer les plans, devis et cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.

Sur la demande de M. Dewyn la discussion du rapport est renvoyée à la prochaine séance.

Compte administratif du Bureau de Bienfaisance

M. LE MAIRE expose que la Commission des finances n'ayant pas terminé l'examen du budget communal pour 1885, une plus longue séance aurait lieu en janvier pour traiter cette question.

L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.

« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bienfaisance en 1884.
« En présence des griefs formulés par M. Dewaux, dit M. le Maire, signalant la négligence et le cahier des charges pour l'entreprise de ces travaux qui seront mis en adjudication.
« L'ordre du jour appelle la discussion du compte administratif du Bureau de Bien